

# TRP : Transport Routier de Personnes

Délibération n° 154/CP du 20/09/2024

## OBJECTIFS

- Appliquer la réglementation en vigueur.
- Gérer et exploiter une entreprise de transport routier de personnes.
- Assurer le transport de personnes en toute sécurité.
- Obtenir l'attestation de capacité.

## COMPETENCES ACQUISES

- Acquérir des connaissances en matière de réglementation du transport en Nouvelle-Calédonie
- Connaître la gestion d'une entreprise de transport routier de personnes

## POUR QUI ?

Porteur de projet ou futur entrepreneur de TRP

## CONTENU DE LA FORMATION

### LA THEORIE

#### Règlementation en vigueur

- Présentation de l'activité
- Réglementation en vigueur
- Déterminer le type d'activité
- Inscription au registre TRP
- Obligations du conducteur
- Conformité des véhicules
- Sanctions

#### Gestion Administrative et Comptable

- Les partenaires de l'entreprise
- Le rôle du chef d'entreprise
- La gestion comptable et financière

#### Sûreté et sécurité des transports

- Sécurité active
- Causes des accidents et facteurs de risque Savoir,

savoir-faire, savoir-être

- Partager la route
- Premiers secours sur la route Le transport d'enfants, d'handicapés

#### Communication - relations commerciales

- Qualité de service
- Maintenir une communication efficace avec les clients pour répondre à leurs besoins et gérer les plaintes.
- Évaluer régulièrement la satisfaction des clients et mettre en place des mesures pour améliorer le service.

### LA PRATIQUE

Des exercices en rapport avec les 4 thématiques sont réalisés, en groupe ou de manière individuelle : mises en situation, exercices sur les différentes notions de comptabilité et de gestion, exploitation du tableur Excel pour la partie comptabilité (compte de résultat, bilan, compte de trésorerie, calculer de coût).

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Animation à l'aide de supports pédagogiques, d'échanges
- Un livret de formation est remis à chaque participant

## VALIDATION

- Tests d'évaluation : Obtention minimum de la moyenne aux 2 tests obligatoire pour poursuivre ses démarches pour le transport de personnes auprès de la DITTT
- Remise d'une attestation de formation validant les compétences acquises

## PRÉREQUIS

- Aucun



35 heures - 5 jours



7 h 30 - 15 h 30



5 à 10 stagiaires



61 250 XPF \*  
87 500 XPF

\* Prix pour le Chef d'entreprise artisanale

## LIEUX

- Centre de formation de l'artisanat situé à l'antenne de la CMA de la ZAC PANDA à Dumbéa-sur-Mer
- Antennes de la CMA de Koné, La Foa et Poindimié

## FORMATEUR

Professionnel expérimenté dans le domaine du transport de personne